



Innovation
that excites

NISSAN Service

YOU + NISSAN



NISSAN ASSISTANCE

Für Kunden aus der
Clients de
Clienti della

**Schweiz
Suisse
Svizzera**

0800 86 09 00

Aus dem Ausland:
+41 800 86 09 00
Depuis l'étranger:
+41 800 86 09 00
Dall'estero:
+41 800 86 09 00

Für Kunden aus

Österreich

0800 21 53 80

Aus dem Ausland:
+43 190 57 77 77

Contenu

1	GARANTIE PANEUROPÉENNE DES VÉHICULES NISSAN	1
2	INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES ET À LA PÉRIODICITÉ D'ENTRETIEN	3
2.1	Entretien général.....	3
2.2	Entretien périodique.....	6
2.3	Entretien dans des conditions de circulation difficiles.....	6
3	SERVICE CLIENTÈLE	7

1. GARANTIE PANEUROPÉENNE DES VÉHICULES NISSAN

La garantie paneuropéenne NISSAN est valide dans les pays européens où sont installés des concessionnaires/réparateurs agréés NISSAN.

GARANTIE PANEUROPÉENNE DES VÉHICULES NISSAN (résumé - informations détaillées sous Le certificat de garantie)		Valide pour les années ou les kilomètres, au premier des deux termes échus.	
		ANNÉES	KILOMÈTRES
GARANTIE BASIQUE DU VÉHICULE couvre les pièces non spécifiques aux véhicules électriques - voir détails dans le carnet de garantie		Reportez-vous au certificat de garantie au début de ce carnet en ce qui concerne la couverture du véhicule par la garantie	
GARANTIE DES COMPOSANTS DE LA TRANSMISSION ELECTRIQUE couvre toutes les pièces de la transmission électrique à l'exception de la batterie Li-ion voir détails dans le carnet de garantie			
GARANTIE PEINTURE couvre la peinture de la carrosserie - voir détails dans le carnet de garantie			
GARANTIE CONTRE LA PERFORATION CAUSEE PAR LA CORROSION couvre la perforation de l'intérieur vers l'extérieur - voir détails dans le carnet de garantie			
GARANTIE DE PIECES ET ACCESSOIRES D'ORIGINE couvre toutes les pièces et accessoires d'origine NISSAN - voir détails dans le carnet de garantie			
GARANTIE SUR LA BATTERIE (LI-ION) DES VEHICULES ELECTRIQUES couvre la BATTERIE (LI-ION) des véhicules électriques - voir détails dans le carnet de garantie		1	
SERVICES BASIQUES OFFERTS PAR NISSAN ASSISTANCE voir détails dans le carnet de garantie et d'assistance		8	160.000
SERVICES SUPPLEMENTAIRES OFFERTS PAR NISSAN ASSISTANCE voir détails dans le carnet de garantie et d'assistance		Les prestations de l'assistance NISSAN sont décrites dans le carnet de garantie et d'assistance	

Note : La garantie paneuropéenne des véhicules électriques NISSAN n'influence pas les droits statutaires de l'acheteur et s'ajoute aux autres dispositions dont bénéficie l'acheteur selon le contrat d'achat.

2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES ET À LA PÉRIODICITÉ D'ENTRETIEN

Le chapitre 2 contient des informations relatives à l'ENTRETIEN PÉRIODIQUE NISSAN vous permettant de connaître la fréquence d'entretien applicable à votre véhicule électrique NISSAN ainsi que des informations relatives aux OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES requises lors de l'entretien périodique NISSAN. Cette section vous permet d'identifier les critères d'entretien de votre véhicule électrique NISSAN.

La section (9.1) contient des informations relatives à l'ENTRETIEN GÉNÉRAL que vous pouvez effectuer vous-même, ou faire effectuer par votre concessionnaire / réparateur agréé NISSAN véhicules électriques, ou un atelier qualifié véhicules électriques. Après l'identification du programme d'entretien NISSAN applicable à votre véhicule dans le chapitre 2, les sections (9.1) et (9.2) indiquent avec précision le type d'entretien requis.

La section (9.2) contient des instructions relatives à l'ENTRETIEN PÉRIODIQUE.

La section (9.3) contient des instructions de MAINTENANCE SUPPLÉMENTAIRE pouvant s'avérer nécessaires en cas d'utilisation de votre véhicule électrique NISSAN dans des conditions difficiles.

Votre concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques peut vous fournir davantage d'informations concernant ces éléments si nécessaire.

2.1 ENTRETIEN GÉNÉRAL

Votre nouveau véhicule électrique NISSAN requiert un minimum d'interventions, et les fréquences d'entretien ont été allongées de façon à vous faire gagner du temps et de l'argent. Cependant, des opérations d'entretiens simples et régulières sont nécessaires pour préserver le bon état mécanique de votre NISSAN, ainsi que ses performances. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que les opérations d'entretien spécifiques, de même que l'entretien général du véhicule, sont correctement effectués.

En tant que propriétaire du véhicule, vous êtes le seul à pouvoir garantir qu'il est soumis à un entretien correct. Vous êtes un maillon essentiel dans la chaîne de l'entretien.

ENTRETIEN GÉNÉRAL

L'entretien général inclut les éléments qui doivent être vérifiés pendant l'utilisation quotidienne du véhicule. Il est indispensable pour assurer le fonctionnement correct du véhicule. Il est de votre responsabilité d'effectuer ces procédures régulièrement, comme indiqué dans ce manuel.

Les vérifications de maintenance générale nécessitent des compétences minimales en mécanique et seulement quelques outils de mécanique. Vous pouvez effectuer vous-même ces vérifications ou inspections ou les faire effectuer par un technicien qualifié, ou si vous préférez par un concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques NISSAN ou un atelier qualifié véhicules électriques.



ATTENTION

- Le non-respect de l'entretien périodique peut entraîner une baisse des performances du véhicule ou occasionner des pannes, ainsi qu'une exclusion de la garantie.
- Lorsque vous effectuez des travaux d'entretien ou des vérifications, respectez attentivement les "Précautions d'entretien" décrites dans la section "Entretien et interventions à effectuer soi-même" du manuel du conducteur.

ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Les éléments d'entretien répertoriés dans cette section doivent être effectués à intervalles réguliers.

Toutefois, surtout dans des conditions de conduite difficiles, des travaux de maintenance supplémentaires ou plus réguliers sont requis (voir chapitre 9.2).

OÙ FAIRE RÉVISER VOTRE VÉHICULE ?

Si votre véhicule a besoin d'un entretien ou en cas de dysfonctionnement, nous vous recommandons de confier la vérification et le réglage des systèmes à un concessionnaire / réparateur agréé NISSAN véhicules électriques.

Les techniciens NISSAN sont des spécialistes ayant reçu une formation spécifique. Ils sont au courant des toutes dernières nouveautés par l'intermédiaire de bulletins techniques, de conseils et de stages de formation interne. Ils sont parfaitement qualifiés pour travailler sur les véhicules électriques NISSAN.

Vous pouvez être sûr que les techniciens chargés de l'entretien chez votre concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques effectueront un entretien optimal de votre véhicule électrique NISSAN au moindre coût.

EXPLICATION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

Au cours de l'utilisation normale de votre véhicule, les opérations d'entretien général doivent être effectuées régulièrement, conformément aux instructions figurant dans ce chapitre. Si vous constatez la présence de bruits, vibrations ou odeurs inhabituels, veillez à en rechercher la cause, ou demander à un concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques de le faire pour vous.

⚠ ATTENTION

Lorsque vous effectuez des travaux d'entretien ou des vérifications, respectez les "Précautions d'entretien" décrites dans la section "Entretien et interventions à effectuer soi-même" du manuel du conducteur.

Des informations supplémentaires sur ces éléments accompagnés d'un ("H") sont disponibles dans la section "interventions à effectuer soi-même".

EXTÉRIEUR DU VÉHICULE

Sauf spécification contraire, les travaux d'entretien répertoriés ci-dessous doivent être effectués chaque semaine.

★ **Pneumatiques** : Vérifiez régulièrement la pression des pneumatiques à l'aide de l'indicateur de pression d'une station-service et ajustez-la, si nécessaire. Vérifiez que les pneumatiques ne sont pas endommagés, coupés ou excessivement usés.

★ **Permutation des roues** : Les roues doivent être permutées tous les 10 000 km (6 000 miles). Cependant, la fréquence de permutation peut varier en fonction de vos habitudes de conduite et de l'état de la route.

★ **Parallélisme des roues et équilibrage** : Si le véhicule tire d'un côté ou de l'autre lorsque vous conduisez sur une route droite et plane, ou si vous remarquez une usure irrégulière ou anormale des pneus, il peut être nécessaire de corriger le parallélisme des roues. Si le volant ou les sièges vibrent lors d'une conduite à vitesse normale sur autoroute, il peut être nécessaire de corriger l'équilibrage des roues.

★ **Pare-brise** : Vérifiez au moins tous les six mois que le pare-brise ne présente pas de craquelures, ou d'autres dommages. Si le pare-brise est endommagé, faites-le réparer par un concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques ou dans un atelier qualifié véhicules électriques.

★ **Balais d'essuie-glace** : Vérifiez la présence de craquelures ou d'usure s'ils ne nettoient pas correctement.

Portières et capot.

Assurez-vous que toutes les portières, le capot, le coffre et le hayon fonctionnent correctement. Vérifiez également le verrouillage de toutes les serrures. Lubrifiez les charnières, pênes, gâches, roulements et articulations si nécessaire. Vérifiez que le verrouillage secondaire empêche l'ouverture du capot lorsque le verrouillage principal est désactivé.

En cas de conduite du véhicule sur des routes traitées avec des produits de salage ou autres matériaux corrosifs, effectuez ces contrôles de lubrification plus fréquemment.

★ **Eclairages*** : Vérifiez le bon fonctionnement et la fixation des phares, des feux de stop, des feux arrière, des clignotants et des autres feux. Vérifiez également le réglage des phares.

INTÉRIEUR DU VÉHICULE

Les vérifications répertoriées ci-dessous doivent être effectuées régulièrement, par exemple lors des travaux d'entretien périodique, du nettoyage du véhicule, etc.

★ **Témoins d'avertissement et témoins sonores** : Assurez-vous que tous les témoins d'avertissement et les témoins sonores fonctionnent correctement.

★ **Volant** : Prêtez attention au jeu, à la dûreté de la direction et si elle produit des bruits inhabituels.

★ **Ceintures de sécurité** : Vérifiez que toutes les pièces du système de ceintures de sécurité (boucles, ancrages, dispositifs de réglage et enrouleurs, etc.) fonctionnent correctement et sans à-coups, et qu'elles sont bien fixées. Vérifiez que les sangles ne montrent aucun signe de coupure, d'effilochage, d'usure ou d'endommagement.

★ **Pédale d'accélérateur** : Vérifiez que la pédale fonctionne sans à-coups, qu'elle n'accroche pas et que sa course est constante. Assurez-vous que les tapis de sol ne gênent pas le fonctionnement de la pédale.

★ **Pédale de frein** : Vérifiez que la pédale fonctionne de manière souple et fluide et assurez-vous que la distance entre le plancher et la pédale (lorsque celle-ci est complètement enfoncée) est normale. Vérifiez le fonctionnement de l'assistance de freinage. Si vous constatez que la pédale de frein s'enfonce anormalement, si elle semble "molle" ou encore si la distance de freinage semble longue, contactez immédiatement un concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques ou un atelier qualifié véhicules électriques. Assurez-vous que les tapis de sol ne gênent pas le fonctionnement de la pédale.

★ **Freins** : Vérifiez que le véhicule ne se déporte pas d'un côté ou de l'autre lors du freinage.

★ **Mécanisme électrique de passage en position P (stationnement)** : Sur une pente à forte déclivité, vérifiez que le véhicule est correctement maintenu en place lorsque le levier de

vitesse est positionné sur P (stationnement) sans qu'aucun frein ne soit actionné.

★ **Frein de stationnement** : Contrôlez régulièrement le fonctionnement du frein de stationnement. Le véhicule doit être maintenu en place correctement lorsqu'il se trouve sur une pente et que seul le frein de stationnement est serré. Si le frein de stationnement ne permet pas de maintenir le véhicule en place, contactez un concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques ou un atelier qualifié véhicules électriques.

★ **Sièges** : Vérifiez les commandes de réglage des sièges, telles que le réglage de position de siège, le réglage d'inclinaison du dossier, etc., afin de vous assurer qu'elles fonctionnent sans à-coups et que les dispositifs de blocage se verrouillent correctement sur toutes les positions. Vérifiez que les appuie-tête coulissent librement vers le haut et vers le bas, et que les dispositifs de blocage (selon modèles) les verrouillent correctement sur toutes les positions.

★ **Dégivreur de pare-brise** : Vérifiez que l'air sort correctement et en quantité suffisante des sorties de dégivrage, lors de l'activation du système de chauffage ou de la climatisation.

SOUS LE CAPOT ET LE VÉHICULE

Il est recommandé d'effectuer régulièrement les vérifications répertoriées ci-dessous.

★ **Liquide de lave-glace** : Vérifiez que le liquide approprié se trouve dans le réservoir.

★ **Niveau de liquide de refroidissement moteur** : Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement moteur lorsque le moteur est froid. Assurez-vous que le niveau de liquide de refroidissement moteur se trouve entre les repères MAX et MIN du réservoir.

★ **Niveau de liquide de frein** : Assurez-vous que le niveau de liquide de frein se trouve entre les repères "MAX" et "MIN" du réservoir.

★ **Fuites de liquide** : Après une longue période de stationnement, assurez-vous de l'absence de fuites d'huile, d'eau ou d'autres liquides sous le véhicule. Après utilisation de la climatisation, il est normal que des gouttes d'eau s'écoulent. Si une fuite est détectée, le véhicule doit être immédiatement inspecté.

★ **Radiateur et conduites** : Vérifiez la partie avant du radiateur et retirez la saleté, les insectes, les feuilles, etc., qui auraient pu s'y accumuler. Assurez-vous que les conduites ne sont pas craquelées, déformées, abîmées ou que les raccords ne sont pas desserrés.

★ **Les bas de caisse** : Ils sont fréquemment exposés à des substances corrosives, telles que celles utilisées sur les routes verglacées ou pour éliminer la poussière. Il est très important de retirer ces substances ; dans le cas contraire, de la rouille peut se former sur le plancher et sur le châssis. À la fin de l'hiver, nettoyez minutieusement le dessous de caisse à l'eau claire, en veillant à bien nettoyer les endroits où la boue et la saleté se sont accumulées.

2.2 ENTRETIEN PÉRIODIQUE

L'entretien périodique nécessaire afin d'assurer des performances optimales du moteur et de toute la mécanique de votre nouveau véhicule est indiqué au début de ce livret. Ces opérations doivent être effectuées par un spécialiste de la réparation de véhicules électriques tel qu'un réparateur agréé NISSAN véhicules électriques.

L'entretien périodique doit être effectué suivant un programme basé sur le temps ou le kilométrage. Si vous parcourez moins de 30 000 km (18 000 miles) par an, l'entretien de votre véhicule doit être effectué sur une base annuelle. En revanche, si vous parcourez plus de 30 000 km (18 000 miles) par an, l'entretien de votre véhicule doit être effectué en fonction du kilométrage.

Veillez consulter les informations indiquées sur les étiquettes au début de ce livret pour identifier le programme d'entretien approprié pour votre véhicule. Notez que ces programmes d'entretien s'appliquent dans le cas d'une utilisation normale du véhicule. En fonction des conditions climatiques et atmosphériques, des types de revêtements de chaussée, des habitudes individuelles de conduite et de l'utilisation du véhicule, des opérations d'entretien supplémentaires ou plus fréquentes peuvent être requises. Reportez-vous à "Entretien dans des conditions de conduite difficiles" pour plus d'informations.

Les opérations d'entretien périodique au-delà de la dernière période mentionnée sur l'étiquette d'entretien située au début de ce livret doivent être réalisées aux mêmes intervalles.

Entretien en cas de conduite dans des conditions difficiles.

2.3 ENTRETIEN DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION DIFFICILES

Si le véhicule est régulièrement utilisé dans les conditions de conduite difficiles suivantes, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien. Veuillez consulter un spécialiste de la réparation de véhicules NISSAN tel qu'un réparateur agréé NISSAN véhicules électriques pour plus d'informations sur les opérations de maintenance supplémentaires de votre véhicule.

Conditions de conduite difficiles

- a. Conduite sur des routes poussiéreuses
- b. Conduite dans des zones de haute humidité ou dans des zones montagneuses
- c. Conduite dans des zones traitées avec du sel ou d'autres matériaux corrosifs
- d. Conduite sur des routes en mauvais état et / ou boueuses ou dans le désert
- e. Conduite avec utilisation intensive des freins

3. SERVICE CLIENTÈLE

NISSAN et votre concessionnaire agréé NISSAN véhicules électriques tiennent plus que tout à ce que vous soyez entièrement satisfait de votre véhicule électrique NISSAN.

Nous accordons toute notre attention à tout problème survenant pendant ou après la période couverte par la garantie. En cas de problème n'ayant pas été traité efficacement par le concessionnaire / réparateur NISSAN véhicules électriques, nous vous demandons de :

ÉTAPE 1

Contacter en premier lieu le chef de service concerné chez votre concessionnaire afin de lui donner l'opportunité de résoudre votre problème.

ÉTAPE 2

Si le traitement du problème ne vous donne pas satisfaction, contacter le directeur général ou le responsable de la concession pour demander son intervention personnelle.

ÉTAPE 3

Si vous n'êtes pas satisfait des réponses reçues, nous vous demandons de contacter le service clientèle NISSAN :

Autriche :

- En ligne :

En remplissant le formulaire de contact en ligne disponible à l'adresse suivante :
<https://www.nissan.at/kundenservice/kontakt.html>

- Par téléphone :

Tel.: 0800 21 53 80

Depuis l'étranger : +43 1 905 77 777

Le centre d'assistance clientèle est normalement ouvert entre :

Lundi-Vendredi 9:00 - 17:00

Heure locale

- Par courrier/courriel :

NISSAN Austria

Astara Mobility Austria GmbH

Wienerbergstrasse 9/1/2

1100 Wien

info.nissan.at@astara.com

Suisse :

- En ligne :

En remplissant le formulaire de contact en ligne disponible à l'adresse suivante :
<https://fr.nissan.ch/service-clients/contact.html>

- Par téléphone :

Tel.: 0800 86 09 00

Depuis l'étranger : +41 800 86 09 00

Le centre d'assistance clientèle est normalement ouvert entre :

Lundi-Vendredi 9:00 - 17:00

Heure locale

- Par courrier/courriel :

NISSAN SWITZERLAND

Astara Mobility Switzerland AG

Richtiplatz 5

8304 Wallisellen

info.nissan.ch@astara.com

NISSAN AUSTRIA

ASTARA MOBILITY AUSTRIA GMBH
Wienerbergstrasse 9/1/2
A-1100 Wien
www.nissan.at

NISSAN SWITZERLAND

ASTARA MOBILITY Switzerland AG
Richtiplatz 5
CH-8304 Wallisellen
www.nissan.ch